



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
 Numéro 70 - Juillet/Août 2014

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
 Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-CONROUX
 Mise en page : Corinne WEIGERDING
 Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
 Dépôt légal : Avril 2008

HORAIRES D'ETE 2014 :

MAIRIE
Du 15 juillet au 14 août

| | Matin | Après-midi |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi | | 15h00 – 17h30 |
| Mardi | | 15h00 – 17h30 |
| Mercredi | | 15h00 – 19h00 |
| Jeudi | | 15h00 – 17h30 |
| Vendredi | | 15h00 – 17h30 |
| Samedi | 9h30 – 11h30 | |

AGENCE POSTALE
Juillet

Mercredi 30 juillet : 13h00 – 16h00

Août

Samedi 02 août : 11h00 -12h30

Du 04 août au 06 septembre

| | Matin | Après-midi |
|-----------------------|---------------|----------------------|
| Lundi | | 13h30 – 16h00 |
| Mardi | | 13h30 – 16h00 |
| Mercredi | | 13h00 – 16h00 |
| Jeudi | | 13h30 – 16h00 |
| Vendredi | | 13h30 – 16h00 |
| Samedi | 11h00 – 12h30 | |
| SAMEDI 16 AOUT | FERME | |

AGENCE POSTALE et MAIRIE : ATTENTION !

Exceptionnellement, l'agence postale et la mairie seront fermées le samedi 16 août.

Sommaire

EN DIRECT DE LA MAIRIE

| | |
|------------------------------|---|
| Nouveaux rythmes scolaires | 2 |
| Cantine | 3 |
| CCAS – Aide rentrée scolaire | 3 |
| TNT | 3 |
| Prêt tables et bancs | 3 |
| Travaux routiers | 4 |
| Le guide du tri | 4 |
| Interdiction de pêche | 4 |
| Fissures et lézardes | 5 |

CCMM

| | |
|----------------------------------|---|
| Balayage des rues | 5 |
| Permanences aides pour l'habitat | 5 |

ASSOCIATIONS

| | |
|--------------------------------|---|
| Génération messinoises | 6 |
| Accueil 12 – 17 ans N.-Maisons | 6 |
| Loisirs - Bibliothèque | 6 |
| Loisirs - Cours d'anglais | 6 |
| Mac Do Kids Sport – Ludres | 6 |



En direct de la Mairie...



NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Suite à quelques réactions vives et parfois démesurées, lors de la 1^{ère} soirée d'inscription aux TAP (Temps d'Activité Pédagogique mis en œuvre suite à la réforme des rythmes scolaires), la mairie souhaitait, par cet article, éclairer et calmer les esprits.

Lors de la réunion publique avec les parents le 27 Mars 2013, nous avons effectivement dit que nous ferions notre possible pour que ces activités soient gratuites et intéressantes pour les enfants.

Cependant, après plusieurs réunions de travail et du comité de suivi, nous avons vu le coût de la mise en œuvre de cette réforme augmenter de manière significative. Lors des conseils d'école du 28 Février et du 10 Juin, la municipalité a indiqué que la gratuité ou non de ces activités serait une décision du conseil municipal. Information qui n'a jamais soulevée de questions ou de réactions de la part des parents d'élèves élus.

La mise en œuvre de ces activités a nécessité pour tous et particulièrement pour la responsable du périscolaire un investissement important en terme de temps de travail. Elle a eu à cœur de proposer des activités variées, de qualité et pour certaines avec un but final : participation à la Foulée du vigneron pour l'activité endurance, par exemple.

Ces activités n'ont pu être mises en place que grâce à l'effort des employées du périscolaire, employées qui ont bien voulu augmenter leur temps de travail et leur investissement auprès des enfants.

Vous comprendrez aisément que les deux employées du périscolaire présentes ce 1^{ère} soir d'inscription se soient senties révoltées par des propos tenus et surtout découragés.

Concernant le coût à la charge des parents, il semblerait que l'information n'est pas été claire pour tout le monde. Le coût est 1 € par activité à laquelle l'enfant est inscrit et. Par exemple, pour un enfant inscrit à 3 activités différentes, **le coût pour la période de 6 semaines sera de 18 €**, c'est-à-dire : 3 activités X 1 € X 6 semaines.

Cette décision, prise par le conseil municipal, l'a été après mûre réflexion et nombreux débats. En effet, pour mettre en œuvre cette réforme, qui nous est imposée par l'Etat, la commune va devoir supporter une dépense supplémentaire de l'ordre de 20 000 € et doit réorganiser entièrement le temps de travail des employés du périscolaire.

Toutefois en cas de difficultés, le CCAS est toujours à l'écoute des familles pour les aider. Contactez Mme Gerbelli en Mairie au 03.83.47.22.21.

Précisons également que l'inscription aux TAP n'a aucun caractère obligatoire. En effet, les parents peuvent s'organiser soit avec leurs proches, soit avec leur nourrice habituelle pour aller chercher leur(s) enfant(s) à 15h30 à la sortie de l'école.

Cette organisation d'inscription est une idée émise et approuvée par le comité de suivi. Néanmoins, si vous avez d'autres propositions qui vous sembleraient plus adaptées, n'hésitez pas à nous en faire part.

Une réunion d'information à l'attention des parents aura lieu le :

Mercredi 27 Août à 18h30
Salle du plan d'eau

Deux thèmes principaux pour cette réunion : les TAP et les nouveaux tarifs de cantine.

AUGEMENTATION DU TARIF DES TICKETS DE CANTINE

L'augmentation du tarif des tickets de cantine, votée en Conseil Municipal, s'explique par plusieurs éléments :

- les tarifs n'ont pas changé depuis plusieurs années
- le prix inclut le repas mais également des frais de personnel, d'entretien des locaux et surtout deux heures de garderie, frais qui sont, en très grande partie, pris en charge par la mairie
- la carte de 30 repas qui permettait d'obtenir 3 repas gratuits défavorisaient les personnes les plus démunies. En effet, les personnes ne disposant pas des moyens suffisants pour acheter cette carte devaient payer tous les repas
- le choix de conserver le fournisseur API, plus cher que le précédent, se justifie par le fait que les repas sont de meilleure qualité
- le tarif des repas dans les communes environnantes ? Renseignez-vous ... Vous pourriez être surpris ...

Avant d'acheter, en mairie, les tickets de cantine de l'école Jean Rostand, pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition 2014 sur le revenu 2013 pour déterminer le tarif du ticket auquel vous avez droit. Merci d'avance.

TNT

Dernièrement, nous avons envoyé un dossier complet à Monsieur le Président de la République concernant la mauvaise réception de la TNT. Les organismes tels l'ANF, le CSA, le Ministère de la Culture et de la Communication n'ont pas bougé suite à nos réclamations. Nous avons joint à cette requête une pétition contenant environ 80 familles mécontentes.

Affaire à suivre ...

CCAS - Aide à la rentrée scolaire suivant certaines modalités

Votre enfant entre en 6^{ème}, en seconde ou en 1ère année d'une filière technique, vous pouvez bénéficier d'une aide du CCAS si vos revenus ne dépassent pas un certain montant :

| Nombre d'enfants à charge | Revenus nets imposables 2014 Revenus inférieurs à |
|---------------------------|--|
| 1 enfant | 23 636,16 € |
| 2 enfants | 29 090,88 € |
| 3 enfants | 34 545,00 € |
| Par enfant suppl. | + 5 454,72 € |

Pour cela, vous devez déposer, à la mairie, avant le **30 septembre 2014**, délai de rigueur :

- un certificat de scolarité
- votre avis d'imposition sur les revenus 2013.

S'adresser à Mme Gerbelli à la mairie.

PRÊT DE TABLES ET DE BANCS

La commune prête des tables et des bancs sur réservation aux habitants de Messein afin d'organiser des manifestations collectives ou particulières.

Durant des années, les employés des services techniques les ont apportés directement chez les demandeurs, chose qu'ils ne faisaient plus depuis quelques temps.

A compter de maintenant, ces tables et bancs devront être pris aux ateliers communaux situés aux anciennes écoles, allée des Marronniers le vendredi entre 9h00 et 9h30 et rendus au même endroit le lundi entre 9h00 et 9h30.



ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE PÊCHE PENDANT L'OUVERTURE DE LA BASE NAUTIQUE

Le maire de Messein,

Considérant que du fait des problèmes liés à la fréquentation importante de la base nautique de Messein en période estivale, la pêche doit être interdite,

ARRÊTÉ

Art.1 - La pêche sera interdite dans le grand étang, sur la rive entre la base nautique et la salle de l'Acquêt d'eau, pendant toute la période d'ouverture de la base de loisirs.

Art.2 - Le garde municipal et les gardes pêche habilités de l'APEM sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire respecter le présent arrêté.

Art.3 - Le présent arrêté devra rester affiché sur le site pendant toute la période concernée, ainsi que sur les panneaux d'informations municipales. Il fera l'objet d'une publicité par voie de presse ainsi que dans le «Petit Messinois », lettre municipale.

Art. 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Neuves Maisons, gardes pêche, APEM.

Fait à Messein, le 24 juin 2014

Le Maire, Daniel LAGRANGE

TRAVAUX

*Direction Territoriale Adjointe à
l'Aménagement - Terres de Lorraine
Message reçu en mairie le 23/06/2014*

Du 04 au 28 août prochain, des travaux seront entrepris sur les ouvrages d'art de la RD 331. Ces travaux consisteront à déposer/reposer des joints de chaussée, ce qui nécessite de barrer la route et de mettre en place une déviation adéquate.

Du 04 au 09 août, la circulation s'effectuera par alternat avec mise en place de feux tricolores, circulation interdite aux transports exceptionnels.

Du 13 au 28 août, la chaussée sera barrée à toute circulation. Les poids lourds seront déviés bien en amont (par l'autoroute). [...]

Déviations prévues du 13 au 28 août 2014 pour se rendre, venir ou passer par MEREVILLE (il sera impossible d'aller directement de Messein à Méréville) :

- par Ceintrey, Pulligny, Pierreville, Xeuilley, Bainville/Madon, Pont-St-Vincent et vice-versa,
- par la "contournante" via Pont-St-Vincent

ENVIRONNEMENT

LE GUIDE DU TRI

Vous avez sûrement vu à la télévision ou entendu à la radio cette campagne concernant le recyclage. Cela vous intéresse ? N'hésitez pas à aller faire un tour sur le site internet suivant : www.ecoemballages.fr

"Avec le nouveau Guide du tri d'Eco-Emballages, vous avez toujours à portée de main les consignes de tri dans votre commune pour chaque type d'emballages : plastique, carton, métaux, verre, papier et brique ... Avec le moteur de recherche, identifiez très facilement le bon geste de tri pour des centaines d'emballages. Le nouveau Guide du tri vous donne également la possibilité de localiser les points de collecte et les déchèteries les plus proches de chez vous".



FISSURES ET LÉZARDES

Un habitant de la rue de la Gare a fait part de l'apparition de fissures et lézardes dans sa maison suite à la sécheresse du printemps/été 2014.

Fin 2009, nous avons constitué un dossier justifié et complet concernant le même problème avec une dizaine de plaintes destiné à la Préfecture. Malheureusement, notre demande n'a pas été prise en compte et nous avons été déboutés. La Préfecture a refusé de considérer ce problème comme étant une "catastrophe naturelle".

Néanmoins, nous sommes prêts à réitérer cette démarche et à faire une nouvelle demande.

Que celles et ceux qui ont constaté des fissures et lézardes récentes dans leur habitation, veuillent bien s'adresser à la mairie. Si nous avons suffisamment de demandes, nous constituerons un dossier avec les différentes demandes, photos, ...



Du côté de la CCMM

BALAYAGE DES RUES DE MESSEIN

Le balayage des axes principaux de la commune est appelé *petit tour* et celui des axes principaux et des autres voies *grand tour*.

Les jours de balayage, les véhicules en stationnement ne doivent pas gêner le passage de la balayeuse qui nettoie les caniveaux et la chaussée.

- ❖ 28 juillet grand tour
- ❖ 28 août petit tour
- ❖ 25 septembre grand tour
- ❖ 27 octobre petit tour
- ❖ 26 novembre grand tour
- ❖ 18 décembre petit tour



PERMANENCES 2014 DES AIDES HABITAT

Information, conseil et montage des dossiers (au siège de la CCMM et sans rendez-vous) de 10h00 à 12h00 :

- ❖ vendredi 18 juillet
- ❖ vendredi 08 août
- ❖ vendredi 19 septembre
- ❖ vendredi 17 octobre
- ❖ vendredi 21 novembre
- ❖ vendredi 19 décembre

Permanences à la Communauté de communes Moselle et Madon :

Alexandre BADIER

45, Rue du Breuil 54230 Neuves-Maisons

Tél : 03-54-95-65-84

Mail : abadier@cc-mosellemadon.fr

www.cc-mosellemadon.fr

...et des associations ?



GÉNÉRATIONS MESSINOISES

Le Club "Généralions Messinoises" organise une sortie au cabaret "Le Belcour" à St-Nabord, le dimanche 21 Septembre prochain.

Le prix de cette sortie, ouverte à tous adhérents et non adhérents est de l'ordre de 55 € si nous sommes 50 participants ou 64 € si nous ne sommes que 40.

Ce prix comprend le spectacle, le repas avec forfait boisson (apéritif, 1/4 d'eau minérale et café) et le déplacement en autocar.

Réservation au 03 83 47 14 69.

ACCUEIL POUR LES 12/14 ANS ET LES 15/17 ANS - NEUVES-MAISONS

Du lundi 28 juillet au jeudi 14 août
3 semaines = 3 thèmes : terre/air/eau

Le planning est à construire avec les jeunes lors de leur arrivée

Inscriptions :

- A la Maison de la vie associative, 1 rue de la Haute Borne, 54230Neuves-Maisons
- Par tél. : 06.69.14.87.99 ou 03.83.40.84.53
- Par mail : avenir@neuves-maisons.fr

Tarif : 50€ la semaine (repas compris).

Les adolescents de Messein peuvent s'y inscrire.



LOISI'LIRE

BIBLIOTHÈQUE DE MESSEIN

- **Nouveaux horaires d'ouverture** : les mercredis et samedis de 14h00 à 16h00
- **Nouvel horaire des "bébés lecteurs"** le mercredi à 10h, les 22 octobre, 17 décembre et 11 mars
- **La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires. Réouverture le mercredi 3 septembre (à 14h)**

COURS D'ANGLAIS

Pour la 5^{ème} année Loisi'Lire organise des cours d'anglais pour adultes :

Les jeudis de 19h à 20h à la bibliothèque
(méthode "English by heart" pour faux débutants et plus aguerris)

Venez perfectionner votre anglais dans une ambiance conviviale et détendue avec un professeur confirmé.

180€/an (60€ par trimestre)

Début des cours : jeudi 16 octobre 2013

CONTACT : Dominique Feisthauer 06 70 40 71 65

mail : loisilire@yahoo.fr -

Site : loisiliremessein.blogspot.com

MC DO KIDS SPORT - LUDRES

Communiqué de M. GOETZ, adjoint délégué aux sports, mairie de Ludres

La ville de Ludres accueillera pour la seconde année le village Mc Do Kids Sport le **lundi 25 août 2014 à partir de 9h30** Place Ferri de Ludre.

Cette manifestation a pour but d'initier gratuitement à différentes disciplines sportives (athlétisme, judo, tir à l'arc, football, etc.) **les enfants de 5 à 12 ans**. [...] espérant compter sur la présence de vos jeunes.

Les jeunes de Messein sont donc cordialement invités à participer à cette manifestation sportive.